

Définition du Prix :

Le Prix Nadar est organisé et décerné chaque année, depuis 1955, par l'association Gens d'images. En 2015, il récompensera un livre de photographie publié entre novembre 2014 et octobre 2015.

L'ouvrage peut être :

- une monographie
- un catalogue d'exposition
- un livre de recherche historique
- une collection de livres

Modalités de participation :

Les livres doivent être déposés en deux exemplaires ou envoyés à l'adresse suivante :

Prix Nadar Gens d'images
Bibliothèque nationale de France
À l'attention de Sylvie Aubenas
Département des estampes et de la photographie
5 rue Vivienne
75002 Paris

Ils doivent être accompagnés d'un message électronique contenant les éléments suivants :

- couverture de l'ouvrage,
- présentation d'une dizaine de lignes,
- présentation de la maison d'édition.

Date de dépôt des ouvrages et des envois par mail à l'attention de frederique.founes@gensdimages.com :

- du 1er septembre au 19 octobre 2015 inclus.

Critères de sélection :

- l'ouvrage doit porter un numéro ISBN francophone,
- avoir fait l'objet du dépôt légal à la Bibliothèque nationale de France,
- ne pas être une réédition ou un livre d'artiste,
- ne pas être publié par l'éditeur lauréat du prix 2014,
- un éditeur peut proposer plusieurs livres.

Valorisation :

- le livre lauréat est mis en avant par une campagne de presse menée par Gens d'images en collaboration avec la BnF,
- il bénéficie d'une campagne de promotion dans le réseau Fnac,
- d'une rencontre publique à l'auditorium de la Maison européenne de la photographie à Paris en novembre 2015,
- d'une rencontre publique au Musée Nicéphore Niépce à Chalon-sur-Saône en 2016,
- dix livres remarquables par le jury, incluant le lauréat, sont mis en avant à la librairie du Musée Nicéphore Niépce,
- tous les livres concourant sont ensuite déposés à la Bibliothèque nationale de France, service des estampes et de la photographie et à la bibliothèque du Musée Nicéphore Niépce de Chalon-sur-Saône où ils pourront être consultés.

Le jury :

- le jury est composé de spécialistes de l'édition et de la photographie.
- Le directeur du prix ou son adjoint, le directeur du département des estampes et de la photographie de la Bibliothèque nationale de France et un représentant du lauréat de l'année précédente appartiennent de droit au jury.
- L'attribution du prix se fait à majorité simple.
- Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de prix.

Tout acte de candidature implique l'acceptation du présent règlement.

Contact :

Frédérique Founès • frederique.founes@gensdimages.com